



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

CHAMBRE D'INSTRUCTION DE LA COMMISSION D'ETHIQUE

Réf: *015* /CICE/PDT/24

Yaoundé le 25 mars 2024

LE PRESIDENT

A

MONSIEUR LE SECRETAIRE GENERAL
DU SYNAFOC

Email : infosynafoc@yahoo.com

Objet : *Convocation et Notification de l'ouverture d'une procédure d'Instruction.*

Affaire : *Votre communiqué Radio Presse du 2 février 2024.*

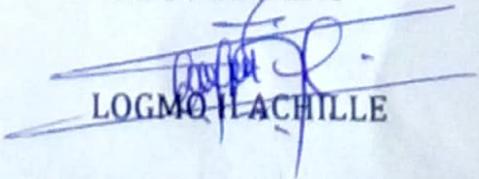
Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir vous présenter, le **jeudi 04 avril 2023 à 16 heures**, devant la Chambre d'Instruction de la Commission d'Éthique de la FECAFOOT, sise au siège de la FECAFOOT à Yaoundé Tsinga, pour être entendu au sujet de l'incident évoqué dans votre communiqué.

Il vous est loisible de vous faire assister à cette occasion par votre conseil.

Cordialement !

LE PRESIDENT


LOGMO ILACHILLE



NOTIFICATION-CONVOCAATION

COPIE

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE
ET LE : 1er Mars



A la requête de la FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL (CAMEROON FOOTBALL FEDERATION) affiliée à la FIFA en 1962; à la CAF en 1963 et à l'UNAF en 1998, BP : 1116 Yaoundé, agissant par suite et diligences de la Chambre d'Instruction de la Commission d'Ethique, représentée par son Président Monsieur LOGMO III Achille, demeurant à Yaoundé, lequel élit de domicile en ses bureaux aux fins du présent exploit :

J'ai, Maître TSOUNG née KOUMEDJALE EVA-Marguie, Huissier de Justice à la 1^{ère} Charge près la Cour d'Appel du Centre et les Tribunaux de Yaoundé, y demeurant au deuxième étage de la Pharmacie Montesquieu à Mvog-Ada -Yaoundé et soussignée. Tel: 242.23.49.93 / 699.81.92.88;

NOTIFIE ET EN TETE DES PRESENTES REMIS ET LAISSE A :

Monsieur le Secrétaire Général du SYNAFOC, Email : info@synafoc@yahoo.com. en son bureau où étant et parlant à : M^r BOMA mon collaborateur avec lequel qui reçoit tout ladite convocation que copie des présentes pour transmission et vise

L'original de la convocation délivrée et signée par le requérant à Yaoundé en date du 25 Mars 2024, adressée au requis, ayant pour objet : «Convocation et Notification de l'ouverture d'une procédure d'Instruction » dans l'affaire : « votre communiqué Radio Presse du 2 février 2024 » et conçue ainsi qu'il suit :

« Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir vous présenter, le Jeudi 04 Avril 2024 à 16 heures devant la Chambre d'Instruction de la Commission d'Ethique de la FECAFOOT, une au siège de la FIBCAMOOT à Yaoundé Tsinga, pour être entendu au sujet de l'incident évoqué dans votre communiqué.

Il vous est loisible de vous faire assister à cette occasion par votre conseil.

Cordialement !

LE PRESIDENT
(et)
LOGMO III ACHILLE

Lui déclarant que la présente notification lui est faite à toutes fins de droit. :

SOUS TOUTES RESERVES

Et afin qu'il n'en ignore et s'y conforme, je lui ai, étant et parlant comme dessus, remis et laissé tant ladite convocation que copie du présent exploit dont le coût est de : VINGT MILLE FRANCS.

Employé pour copie, une feuille de la dimension du timbre à 1.500 F, somme incluse dans le coût de l'acte.

E	4.000
T	3.000
G	1.000
C	300
RCP	150
Tx	600
P	500
Deb	10.750
T	20.000 FCFA



Maître TSOUNG Née KOUMEDJALE EVA-Marguie
HUISSIER DE JUSTICE